

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 mars 2025 - 19 h 30

<u>Président</u>	Monsieur LAMIAUX Fabrice, Maire.
<u>Présents</u>	Mesdames CASTELLE-JONES Brigitte, DEGOUY Lynda, GALMICHE-GOLLIOT Angélique, LAMOTE-CAILLIET Natacha, Messieurs LAMIAUX Fabrice, maire, LEBRUN Alain, LEROY Stéphane, PICOTIN Sébastien, REMÉRAND Régis, VERMEERSCH Francis.
<u>Excusés</u>	Mesdames BEAUDET-GRARD Thérèse (procuration à Madame GALMICHE-GOLLIOT Angélique), DUTHILLEUL Sandra (procuration à Monsieur LEBRUN Alain), Monsieur MEERSMAN Christophe (procuration à Monsieur PICOTIN Sébastien).
<u>Absente</u>	Madame CARLIER Elise.
<u>Secrétaire</u>	Madame CASTELLE-JONES Brigitte est élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- 1) Vote du compte de gestion 2024,
- 2) Vote du compte administratif 2024,
- 3) Affectation du résultat 2024,
- 4) Vote du budget primitif 2025,
- 5) Vote des taxes communales 2025,
- 6) Vote des subventions aux associations holquoises et extérieures au titre de l'année 2025,
- 7) Mise en place de la participation financière de la commune à la protection sociale complémentaire des agents,
- 8) Enquêtes publiques :
 - Avis du Conseil sur le plan d'épandage des boues du système de traitement des eaux usées de Saint-Omer,
 - Avis du Conseil sur la demande présentée par la société NORD METHA en vue de développer son unité de méthanisation à Dunkerque,
- 9) Questions diverses.

Ouverture de séance :

19 h 30 : le quorum étant atteint (10 présents), Monsieur le Maire ouvre la séance.
Le compte-rendu de la réunion du mardi 17 décembre 2024 a été transmis à chaque élu.
Il n'y a pas d'observation particulière.
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.
Le registre des délibérations est signé.

1) Vote du compte de gestion 2024 :

Après avoir pris connaissance de son contenu, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité le compte de gestion 2024 établi par le Service de Gestion Comptable de Dunkerque.

2) Vote du compte administratif 2024 :

Monsieur REMERAND Régis, adjoint aux Finances, présente au Conseil Municipal les résultats de l'année 2024.

Le compte administratif 2024 fait apparaître :
en fonctionnement un excédent de 62 804,30 €
en investissement un déficit de 23 206,04 €.

Suite à la reprise des résultats du syndicat du lit remblayé de la Colme, les résultats de clôture donnent :
en fonctionnement : un excédent de 62 808,54 €,
en investissement : un déficit de 22 989,56 €.

Après délibération, le compte administratif 2024 est approuvé et voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3) Affectation du résultat 2024 :

Les résultats de l'exercice cumulés aux antérieurs donnent :

en fonctionnement, un excédent de 1 066 715,74 €,
en investissement, un excédent de 7 103,99 €.

Après constat de ces résultats, le Conseil décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement, soit 1 066 715,74 €, en section de fonctionnement, et la totalité du résultat d'investissement, soit 7 103,99 €, en section d'investissement.

4) Vote du Budget Primitif 2025 :

Le Budget Primitif 2025 qui s'équilibre à 1 598 554,18 € en fonctionnement et à 960 216,48 € en investissement est approuvé et voté à l'unanimité, par chapitre, par le Conseil Municipal.

Le référentiel M57 le permettant, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, si nécessaire.

5) Vote des taxes communales 2025 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas réévaluer les taxes communales et vote les taux 2025 comme suit :

- taxe foncière bâti (TFB)	: 24,76 %,
- taxe foncière non bâti (TFNB)	: 22,58 %.
- taxe d'habitation (sur les résidences secondaires)	: 6,54 %

6) Vote des subventions aux associations holquoises et extérieures au titre de l'année 2025 :

Après rappel des critères d'attribution des subventions et étude des propositions faites par la Commission Vie Associative et après avis de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, après délibération, décide et vote les subventions suivantes (les élus présidents d'association s'étant abstenus) :

Associations holquoises :

- Tonus et Forme : 1 800 €
- Loisirs et Amitiés : 200€
- ACPG-CATM (anciens combattants, prisonniers de guerre, combattants Algérie Tunisie Maroc) et Sympathisants : 200 €
- ASF LHC COLME (Association Sportive de Football) : 1 100 €
- Association des Parents d'élèves Holque Ecole : 600 €
- Les Babbelaers : 500 €
- Holqu'Animations : 1 500 €
- Holque d'Hier et d'Aujourd'hui : 200 €
- The Tribu Country : 400 €

soit un total de 6 500 €, pour les associations holquoises.

Associations ou organismes extérieurs :

- Amicale des sapeurs-pompiers de Watten : 250 €
- Harmonie Batterie L'Amicale de Watten : 300 €
- Amicale des donateurs de sang bénévoles de Bourbourg : 200 €

- Médaillés du travail : 200 €
- Retables de Flandre : 225 €
- Les Amis du Vieux Watten : 50 €
- Association Yser Houck : 100 €
- Association ARDEVA : 100 €
- Association ADMR Watten : 100 €

Soit un total de 1 525 €, pour les associations et organismes extérieurs.

Pour un total général de 8 025 €.

Attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS :

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) n'a pas sollicité de subvention à la Commune depuis 2019.

En effet, grâce à la vente d'un terrain et d'un immeuble lui appartenant, le CCAS a pu pourvoir à ses dépenses, sans solliciter l'aide de la Commune durant toutes ces années.

Ces ressources sont aujourd'hui épuisées :

les charges du CCAS (demandes d'aide, organisation du repas des aînés, distribution de colis de Noël aux aînés, etc...) sont nettement supérieures aux revenus qui se limitent seulement aux loyers de jardins (environ 350 €/an).

Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement au CCAS.

Après délibération, conformément au vote du budget primitif 2025, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de fonctionnement au CCAS, au titre de l'année 2025, d'un montant de 8 000 €, pour couvrir ses frais.

Subvention à l'Amicale des Personnels Territoriaux de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016, il a été créé l'Amicale des Personnels Territoriaux de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre.

Plusieurs agents communaux se sont inscrits et y cotisent personnellement, chaque année.

L'Amicale sollicite la participation de la Commune à hauteur de 55 €/agent communal adhérent (soit pour 2025, pour 4 agents).

Le Conseil, après délibération, décide d'octroyer la somme de 55 €/agent adhérent.

Attribution d'une subvention exceptionnelle pour un voyage de mémoire à Auschwitz

Les élèves de 3^e du Collège du Sacré Cœur de Watten se rendront en Pologne, en mai prochain. Pour compléter leur programme d'histoire, ils se rendront au ghetto de Cracovie, le camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz-Birkenau.

Le prix du voyage étant conséquent, le collège sollicite une subvention exceptionnelle aux communes afin de réduire le coût pour les familles.

Une élève habitant Holque est concernée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 50 % (soit pour 350 €).

L'aide ainsi accordée viendra réduire le montant restant à la charge de la famille concernée.

7) Mise en place de la participation financière de la commune à la protection sociale complémentaire des agents :

Le CST (Comité Social Territorial), réuni le 4 février 2025, a émis un avis favorable à la mise en place de la participation de la Commune au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la Collectivité, pour le risque Prévoyance et pour le risque Santé, tel que proposé lors de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2024 ; soit :

- pour la **prévoyance** : 30 €/mois par agent (sans pouvoir excéder le montant réel de la cotisation due par l'agent),

- pour la **santé** : 30 €/mois par agent (sans pouvoir excéder le montant réel de la cotisation due par l'agent),

sans critères particuliers.

La participation sera versée, chaque mois, à partir du 1^{er} avril 2025, directement à l'agent, en complément de sa paie.

8) Avis du Conseil - Enquêtes publiques :

- Avis du Conseil sur le plan d'épandage des boues du système de traitement des eaux usées de Saint-Omer :

Après étude du dossier et délibération, le Conseil Municipal se dit « incompétent en la matière » et n'émet aucun avis particulier.

Vote : 1 voix contre et 12 abstentions.

- Avis du Conseil sur la demande présentée par la société NORD METHA en vue de développer son unité de méthanisation à Dunkerque :

Après étude du dossier et délibération, le Conseil Municipal se dit « incompétent en la matière » et n'émet aucun avis particulier.

Vote : 2 voix contre et 11 abstentions.

9) Questions diverses :

Renouvellement du bail Asinerie (périscolaire)

Le bail du périscolaire expirant le 31 août 2025, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à le renouveler, pour une durée de 3 ans.

Cadeau nouveaux-nés

A l'occasion d'une naissance sur la commune, la mairie offrait un bavoir brodé au prénom du bébé.

Or, la dame, holquoise, qui confectionnait ces bavoirs a cessé son activité.

D'autres personnes ont été contactées.

Plusieurs propositions sont présentées au Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de retenir le bavoir avec broderie du prénom, à 15 € l'unité.

Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (saison estivale : entretien des espaces verts, arrosage des jardinières, entretien des bâtiments scolaires pour la rentrée de septembre 2025, etc...), le Conseil Municipal décide la création d'un emploi non permanent, à temps non complet (20 h/semaine), pour une durée de 4 mois, allant du 1^{er} juin 2025 au 30 septembre 2025 inclus.

Les candidats devront être âgés de 18 ans minimum et faire preuve de motivation pour l'entretien des espaces verts.

Un appel à candidatures sera lancé (affichage en mairie, etc...).

La Mission Locale sera sollicitée.

Séance levée à 21 h 50.

HOLQUE,

Le 1^{er} avril 2025,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Fabrice LAMIAUX

